



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Avignon, le 6 octobre 2014

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les
enseignants du premier degré

S/C de Mesdames et Messieurs les
Inspecteurs de l'Éducation Nationale,
chargés de circonscription

Pôle 1^{er} degré
Moyens
Ressources Humaines

Bureau de la paye
et des affaires médicales

Objet : supplément familial de traitement (S.F.T.) - RAPPEL

Dossier suivi par
Sylvie LE GOUADEC
Téléphone
04 90 27.76.25
Fax
04 90 27.76.75
Mél.
sylvie.le-gouadec
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleurs

Nombre d'enseignants n'ont pas fait retour des imprimés relatifs au supplément familial de traitement avant la date limite fixée au 3 octobre 2014 – Cf note en date du 9 septembre 2014 parue au bulletin départemental n° 144 du 19 septembre 2014.

Un délai supplémentaire est accordé aux agents retardataires qui doivent me faire parvenir **impérativement pour le 17 octobre 2014 au plus tard** les imprimés disponibles sur le site de la direction académique des services de l'éducation nationale à l'adresse suivante : www.ia84.ac-aix-marseille.fr.

Si je ne suis pas en possession des documents nécessaires à l'étude de vos droits, je serai dans l'obligation de procéder à la suspension immédiate du versement de cet avantage. Dans cette hypothèse, vous seriez tenu de reverser les sommes indûment perçues depuis le 1^{er} septembre 2014.

Pour le Directeur Académique
et par délégation,
La Secrétaire Générale

signé

Sylvie TAIX